

Exercice 2007 - Budget annexe Forêts Communales - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2006 en application de la nomenclature M14

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Budget annexe Forêts communales est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2006 du Budget annexe Forêts Communales sont les suivants :

↳ Section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2005	+ 166 613,41 €	(1)
--	----------------	-----

Réalisations 2006 :

Dépenses réalisées	- 196 698,34 €	
Recettes réalisées	+ <u>173 451,43 €</u>	
	- 23 246,91 €	(2)

Résultat de clôture de l'exercice 2006 (1)+(2)	+ 143 366,50 €	(3)
---	-----------------------	------------

Restes à réaliser 2006 :

Dépenses à reporter	- 77 542,00 €	
Recettes à reporter	<u>0,00 €</u>	
	- 77 542,00 €	(4)

Résultat de la section d'investissement (3)+(4)	+ 65 824,50 €	
--	----------------------	--

↳ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	- 538 011,95 €	
Recettes réalisées	+ <u>538 011,95 €</u>	
Résultat de la section de fonctionnement	0,00 €	

Il est proposé d'inscrire en recettes le résultat de clôture de l'exercice 2006 de la section d'investissement soit 143 366,50 € et d'affecter en dépenses :

- 77 542 € à la couverture des restes à réaliser 2006
- 50 000 € au chapitre 21 / 2128.514 CS 34000 pour la poursuite des travaux dans les parcs animaliers.

Compte tenu des affectations précitées, l'excédent de la section d'investissement disponible s'élève à 15 824,50 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses	Recettes
001/001 CS 34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		143 366,50
21/2128.514 CS 34000	Autres agencements et aménagements de terrains - Domaine des forêts communales	50 000,00	
Total investissement		50 000,00	143 366,50

Résultat d'exécution du budget 2006

Forêts	Résultat à la clôture de l'exercice 2005 (1)	Part affectée à l'investissement 2006 (2)	Résultat de l'exercice 2006 (3)	Résultat de clôture 2006
Investissement	166 613,41		(23 246,91)	143 366,50 (1) + (3)
Exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00 (1) - (2) + (3)
Total	166 613,41	0,00	(23 246,91)	143 366,50

Résultat de l'exercice 2006

Forêts		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	174 457,00	617 982,00	792 439,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	173 451,43	539 203,84	712 655,27
Réduction de titres	C	0,00	1 191,89	1 191,89
Recettes nettes	D = B - C	173 451,43	538 011,95	711 463,38
Restes à réaliser	E	0,00		0,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	302 637,00	617 595,00	920 232,00
Engagements	G	274 240,34	539 138,12	813 378,46
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	196 698,34	539 138,12	735 836,46
		0,00		
Annulation de mandats	I	196 698,34	1 126,17	1 126,17
Dépenses nettes	J = H-I	77 542,00	538 011,95	734 710,29
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H			77 542,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J	(23 246,91)	0,00	0,00
Déficit	J-D		0,00	(23 246,91)
Restes à réaliser				
Excédent	E-K			
Déficit	K-E	(77 542,00)		(77 542,00)

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.